

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Dernière révision : 15 juillet 2025

## 1. APPLICABILITÉ

1.1. Les présentes Conditions générales de vente (« CGV ») s'appliquent à la vente, à la location, à l'octroi de licences et/ou à la livraison des Produits et du Logiciel de Smappee à l'Acheteur. Toute relation (juridique) entre Smappee et l'Acheteur, y compris ses Sociétés affiliées, est régie par les présentes CGV. Des conditions supplémentaires peuvent s'appliquer à certains types de Produits (comme Pay Station ou BESS) et/ou de Services connexes (« Conditions spécifiques »). Les présentes CGV sont effectives dès l'acceptation du Contrat par l'Acheteur (conformément aux dispositions de l'article 3 des présentes CGV), mais elles s'appliquent également à toutes les Offres et Confirmations de commande émises par Smappee.

1.2. Sauf convention contraire expresse dans un Contrat, les conditions de l'Acheteur ne sont pas applicables et ne lient en aucune manière Smappee, même si cela est énoncé autrement. L'Acheteur garantit que la personne qui accepte les présentes CGV en son nom a le pouvoir de l'engager.

1.3. Les présentes Conditions générales ne couvrent pas les produits et/ou services offerts et fournis par des tiers autres que Smappee.

1.4. Les présentes CGV prévalent sur toute version antérieure des CGV de Smappee ou sur tout autre contrat en vigueur (sauf stipulation contraire), en ce qui concerne les dispositions mentionnées dans le présent document.

1.5. Smappee se réserve le droit de modifier ou de compléter unilatéralement les présentes CGV à tout moment, à condition d'en informer l'Acheteur bien à l'avance. La dernière version des présentes CGV est disponible sur le site web de Smappee. Les Acheteurs seront informés de toute modification par la mise à jour de la date de « Dernière révision » figurant dans l'en-tête des présentes CGV.

## 2. PRODUITS ET LOGICIEL

2.1. L'Acheteur peut acquérir ou obtenir des droits d'utilisation sur les Produits dans le but i) de revendre ces

Produits à ses Clients ou ii) d'installer ces Produits dans les locaux du Client, ou iii) d'utiliser les Produits pour ses propres besoins professionnels (auquel cas l'Acheteur est considéré comme un Client). Certains Produits ne peuvent pas être achetés mais sont proposés par Smappee sous forme de licence : les Produits relevant de ce modèle sont mentionnés dans la Confirmation de commande et peuvent faire l'objet de Conditions spécifiques.

2.2. Le logiciel intégré dans les Produits matériels de Smappee (ci-après le « Logiciel »), ainsi que toutes les mises à jour et mises à niveau du Logiciel, sont concédés sous licence à l'Acheteur dans le seul but d'installer, optimiser, contrôler/ou de configurer les Produits et de transférer l'Abonnement au Client. L'accès au Logiciel et son utilisation par l'Acheteur ou les Clients sont soumis aux Conditions d'utilisation de la plateforme de Smappee (CLUF).

2.3. L'accès à l'Application Smappee et/ou au Tableau de bord Smappee ainsi que leur utilisation sont soumis à l'acceptation des Conditions d'utilisation.

2.4. Si l'Acheteur sollicite Smappee pour des Services connexes, l'étendue de ces services sera détaillée dans une Confirmation de commande, une Offre spécifique ou générale.

2.5. Les Produits, y compris le Logiciel, peuvent être régulièrement mis à jour et améliorés. Smappee n'a aucune obligation quant à la livraison de fonctionnalités ou de caractéristiques futures. Smappee peut également décider, moyennant un préavis raisonnable, d'arrêter la production de certains Produits ou de cesser de prendre en charge de certains Services de la Plateforme.

2.6. L'Acheteur peut fournir à Smappee un feed-back sur les Produits, le Logiciel et les Services connexes, qui peut être utilisé par Smappee pour développer, modifier et améliorer ses Produits et les Services connexes.

2.7. L'Acheteur peut demander que des modifications spécifiques soient apportées à un Produit matériel, lesquelles doivent être approuvées au préalable par Smappee. L'Acheteur reconnaît que ce type de modification peut affecter le Produit ou le Service final, son apparence, sa qualité, sa durée de vie, sa garantie,

ses conditions de livraison ou ses Tarifs. Smappee n'est pas responsable des dommages causés par les Produits fabriqués sur mesure si ces dommages sont causés par les modifications apportées.

2.8. L'Acheteur achète les Produits en vue de leur revente à des Clients, l'Acheteur s'engage à fournir tous les Services nécessaires à ses Clients, y compris, mais sans s'y limiter, l'assistance du Client pour l'accès et l'utilisation des Produits, y compris l'activation du Logiciel, la fourniture d'une assistance de première ligne, avant et après la vente et tous les autres services standard, ainsi qu'un traitement précis des réclamations. Si le processus d'installation exige que le Client accepte les Conditions d'utilisation et/ou les Conditions d'utilisation de la plateforme (CLUF), l'Acheteur en informera le Client, lui donnera la possibilité de prendre connaissance de ces conditions et, dans tous les cas, l'orientera vers la page d'informations juridiques sur le site web de Smappee.

### **3. OFFRE, COMMANDE ET CONFIRMATION DE COMMANDE**

3.1. Smappee fournit à l'Acheteur sa proposition de Produits et de Logiciel, y compris les prix, conformément à l'Offre. Cette Offre peut être une offre-cadre générale (« Offre générale ») ou une offre spécifique (« Offre spécifique »). Les promesses ou accords verbaux de ses travailleurs ne lient pas Smappee. Smappee n'est pas non plus tenu d'honorer les devis contenant des erreurs manifestes, comme des prix incorrects ou toute autre description erronée.

3.2. Sauf disposition contraire de l'Offre ou en cas de commandes spéciales valables dans la limite des stocks disponibles, l'Offre est valable pendant 30 jours à compter de la date de l'Offre. Les Offres faites par Smappee sont non contraignantes et peuvent être révoquées par Smappee à tout moment avant la conclusion du Contrat (conformément aux dispositions de l'article 3.4, à savoir l'acceptation par l'Acheteur).

3.3. Les indications de dimensions et de poids mentionnées dans les spécifications et sur les illustrations et les dessins contenus dans l'Offre ne doivent être considérées que comme des valeurs estimatives, sauf stipulation contraire. L'Acheteur est tenu de vérifier les informations susmentionnées.

3.4. Une fois la Commande passée par l'Acheteur, en se référant à l'Offre et en la confirmant, les conditions deviennent contraignantes et considérées comme irrévocables pour l'Acheteur, et Smappee enverra une Confirmation de commande à l'Acheteur. Une fois passée, la Commande ne peut être annulée par l'Acheteur et l'Offre est considérée comme acceptée par l'Acheteur. Le Contrat sera conclu entre les Parties au moment de la Confirmation de commande par Smappee.

Les modifications apportées à une Commande confirmée ne s'appliquent que si elles ont été acceptées par écrit par Smappee. Dans ce cas, une nouvelle Offre, une nouvelle Commande et une nouvelle Confirmation de commande seront émises. S'il s'écoule plus de 6 mois entre la date de la Commande et la livraison, Smappee est toutefois en droit d'apporter des modifications aux Produits et Services connexes ou à la tarification pour des raisons objectives et valables, qui seront notifiées à l'Acheteur.

3.5. L'Offre, la Commande et la Confirmation de commande font partie intégrante du Contrat. En cas d'incohérence ou de contradiction entre la Commande, l'Offre et la Confirmation de commande, d'une part, et les CGV, d'autre part, la Commande, l'Offre ou la Confirmation de commande prévaudra sur les CGV.

3.6. Si, après la conclusion du Contrat (conformément à l'article 3.4), l'Acheteur renonce à une Commande ou l'annule de quelque manière que ce soit et résilie ainsi unilatéralement le Contrat, l'Acheteur doit, pour cause de rupture de contrat, verser à Smappee des dommages et intérêts forfaitaires correspondant à 25 % du montant dû de la Commande annulée, hors TVA, indépendamment du droit de Smappee de réclamer des dommages et intérêts plus élevés, dans la mesure où ceux-ci sont prouvés.

### **4. TARIFS**

4.1. Smappee se réserve le droit de mettre à jour les prix de ses Produits, y compris ceux du Logiciel ou de certaines de leurs caractéristiques spécifiques, sous réserve d'un préavis d'un (1) mois.

4.2. Les Tarifs applicables sont communiqués à l'Acheteur et détaillés dans la Confirmation de commande. Les Commandes sont facturées aux Tarifs en vigueur au moment de la passation de la Commande. Les Tarifs communiqués par Smappee sont exprimés en EUR (ou en monnaie locale). Les prix sont exprimés hors TVA/TPS, taxes sur les ventes, droits d'importation, droits d'exportation, frais de douane et autres taxes. Sauf accord écrit explicite dans la Confirmation de commande concernée, les coûts de transport, les frais d'assurance, les frais de raccordement et d'installation ou les coûts de Services connexes ne sont pas compris dans les Tarifs et sont à la charge de l'Acheteur, comme spécifié dans la Confirmation de commande. Si le client est un consommateur, contrairement à ce qui précède, tous les Tarifs s'entendent toutes taxes comprises.

4.3. Le Tarif dû pour l'achat initial du Produit (matériel) comprend les Fonctionnalités Essentielles sur une base perpétuelle. Les conditions l'Abonnement Smart ou Business ou des fonctionnalités nouvellement

développées sont incluses dans les Conditions d'utilisation de la plateforme.

4.4. Si des réductions ont été accordées par Smappee sur les Tarifs, celles-ci s'appliquent exclusivement aux Produits et au Logiciel référencés dans l'Offre ou la Confirmation de commande et pour la période qui y est mentionnée. Elles n'entraînent en aucun cas, même en cas de prolongation répétée, un droit pour l'Acheteur à des remises comparables sur des Offres ou Commandes futures.

4.5. En cas de modification des salaires, des cotisations de sécurité sociale, des coûts de transport, ainsi qu'en cas de variation des prix des matières premières/matériaux de construction ou de fluctuations économiques, Smappee se réserve le droit de modifier les Tarifs à tout moment. Tout ajustement d'un Tarif ne pourra toutefois s'appliquer qu'à concurrence de 80 % maximum du montant total du Tarif. La formule de révision des prix suivante sera appliquée pour ces ajustements :

$$P = p \{a + c (l/i)\}$$

Où :

P = le Tarif révisé  
p = le Tarif initial tel que stipulé dans le Contrat  
a = le pourcentage du Tarif non soumis à révision (a ≥ 0,20)  
c = le pourcentage de la composante de coût : soit (i) le coût des matériaux de construction/matières premières concernés, soit (ii) les salaires et les cotisations de sécurité sociale concernés, soit (iii) les coûts de transport concernés, dans le prix total (a + c = 1)  
l = le nouvel indice  
i = l'indice de base (le mois précédant la date du Contrat)

Les indices applicables (l et i) dépendent de la composante de coût concernée, comme suit :  
(i) l'indice Agoria (pour les matières premières/matériaux de construction repris par Agoria), ou  
(ii) l'indice Mercuriale le plus favorable à Smappee (pour toutes les autres matières premières/matériaux de construction non repris par Agoria), ou  
(iii) l'indice S le plus favorable à Smappee, tel que publié par le Service public fédéral belge Économie (SPF Économie), pour les salaires et les cotisations de sécurité sociale, ou  
(iv) l'indice des prix des services le plus favorable à Smappee, tel que publié par Statbel, pour les coûts de transport.

La formule ci-dessus sera appliquée séparément pour chaque composante de coût et pour chaque indice lors du calcul de toute adaptation de prix. Ces ajustements (différence entre le Tarif révisé et le Tarif initial) seront, le cas échéant, additionnés pour obtenir le montant total du Tarif révisé.

## 5. FACTURATION ET PAIEMENT

5.1. Après confirmation d'une Offre, Smappee émettra la facture correspondante en détaillant les Tarifs applicables aux Produits et au Logiciel. Les factures seront émises par voie électronique en utilisant les informations de facturation fournies par l'Acheteur. Sauf stipulation contraire dans une Confirmation de commande spécifique, les factures sont à payer dans les trente (30) jours calendrier à compter de la date de facturation. Le paiement ne sera considéré comme effectué que lorsque les Tarifs seront sur le compte bancaire de Smappee. D'autres conditions de paiement peuvent être accordées après examen des états financiers de l'Acheteur. Aucun règlement ne sera autorisé.

5.2. En cas de non-paiement ou de paiement tardif, les Tarifs seront majorés de plein droit et sans mise en demeure d'un montant forfaitaire de 15 % de la facture impayée, avec un minimum de 250 euros, sans préjudice du droit de Smappee d'exiger un dédommagement plus élevé sur preuve d'un dommage réel. En outre, un intérêt est dû de plein droit et sans mise en demeure, au taux de 15 % par an sur le montant restant dû.

Si le Client est un consommateur : En cas de retard total ou partiel de paiement, une mise en demeure, qui fait office de premier rappel, sera envoyée au Client pour le solde restant dû sans frais supplémentaires. Si aucun paiement n'intervient dans les 15 jours suivant la date à laquelle ce premier rappel a été envoyé au Client, la dette impayée sera majorée d'un intérêt de retard de 10 % par an, calculé à partir du jour suivant la date du premier rappel.

En outre, en cas de retard total ou partiel de paiement, Smappee a droit à une indemnité forfaitaire, exigible à compter du 15e jour suivant la date d'envoi du premier rappel, si aucun paiement n'est intervenu dans ce délai. L'indemnité forfaitaire est calculée comme suit :

20,00 euros si le solde impayé est inférieur ou égal à 150,00 euros ;

30,00 euros plus 10 % du montant dû pour la tranche comprise entre 150,01 et 500,00 euros ;

65,00 euros plus 5 % du montant dû pour la tranche supérieure à 500,00 euros, avec un plafond fixé à 2 000,00 euros lorsque le solde impayé dépasse 500,00 euros.

5.3. Toutes les factures, même celles qui ne sont pas encore échues, deviennent exigibles et les facilités de paiement ou remises futures deviennent caduques. Si les Parties ont convenu d'un paiement échelonné (dans les conditions commerciales de l'Offre), Smappee a le droit

de suspendre les Services liés au prochain versement, si une facture précédente n'a pas été payée à la date d'échéance.

5.3. Les tarifs pour l'Abonnement Smart ou Business ne sont pas remboursables et sont payables à l'avance pour la période d'Abonnement choisie par l'Acheteur.

5.4 L'absence de contestation écrite et motivée d'une facture dans les quatorze (14) jours suivant la réception de la facture constitue une acceptation irrévocable de la facture et des Produits et/ou Services correspondants qui y sont décrits.

5.5. Smappee peut, dans le cadre légal, effectuer des contrôles de solvabilité et une évaluation du crédit de l'Acheteur et peut, à titre exceptionnel, demander le paiement anticipé de tout ou partie des Produits, du Logiciel ou des Services commandés par l'Acheteur. Dans ce cas, une fois le paiement effectué, la Commande peut être passée.

5.6. L'Acheteur reconnaît que l'utilisation de l'Abonnement Smart ou Business est soumise à des frais de renouvellement à payer par le Client et aux conditions définies dans les Conditions d'utilisation de la plateforme. À l'expiration de l'Abonnement Smart ou Business, le Client est informé dans l'Application mobile Smappee (ou dans le Tableau de bord) du fait que l'utilisation ultérieure de la fonctionnalité Smart ou Business est soumise aux conditions (de paiement) incluses dans les Conditions d'utilisation de la plateforme.

## 6. MARKETING

L'Acheteur est responsable de la promotion des Produits ou du Logiciel conformément aux directives (relatives à la stratégie de marque) fournies par Smappee. Smappee peut fournir à l'Acheteur toutes les directives nécessaires à cet effet. Les Parties se consultent de temps à autre sur les efforts de promotion et de commercialisation de l'Acheteur. Smappee apportera un soutien raisonnable aux activités commerciales et promotionnelles de l'Acheteur, y compris la possibilité de mener ses propres activités promotionnelles. Si les directives de Smappee n'ont pas été respectées, Smappee se réserve le droit de rappeler ses Produits ou de demander que des modifications soient apportées.

## 7. LIVRAISON

7.1. Conformément à la Confirmation de commande concernée, les Produits seront livrés à l'Acheteur conformément à l'Incoterm (2020) FCA (franco transporteur, depuis le dépôt de Smappee, Harelbeke, Belgique). En l'absence de conditions de livraison spécifiques prévues dans la Confirmation de commande, les conditions de livraison applicables seront les

suivantes : FCA, depuis le dépôt de Smappee. La livraison ou l'« expédition » du Logiciel se fera par sa mise à disposition via l'activation de la clé de licence du Logiciel. Si le Client est un consommateur, les produits seront livrés à son domicile (par l'intermédiaire de l'installateur). Des dispositions spécifiques peuvent être prévues dans le Contrat et, le cas échéant, prévalent sur les CGV.

7.2. Les dates de livraison des Produits sont fournies à titre indicatif et ne peuvent jamais être considérées comme des délais d'expiration. Néanmoins, Smappee fera tous les efforts raisonnables pour livrer les Produits conformément aux dates de livraison définies dans la Confirmation de commande. Le dépassement de ce délai de livraison indicatif ne donne pas à l'Acheteur le droit d'annuler sa Commande et ne peut donner lieu au paiement de pénalités et/ou de dommages et intérêts. Les dates de livraison peuvent être retardées si l'Acheteur souhaite apporter des modifications au Produit après la date de la Confirmation de Commande.

7.3. Des livraisons partielles sont possibles, chacune d'entre elles étant qualifiée de vente partielle et, en tant que telle, ne peut en aucun cas justifier un refus de paiement. Sauf accord contraire, les dates de livraison ou les délais accordés seront prolongés si un Acheteur demande des modifications après la date de confirmation de la livraison ou si Smappee n'a reçu aucun paiement (échelonné) à la date d'échéance.

7.4. Si une livraison ne peut avoir lieu à la date convenue pour des raisons imputables à l'Acheteur ou si l'Acheteur ne réceptionne pas les Produits commandés, les Produits sont stockés aux frais et aux risques de l'Acheteur, qui est tenu de retirer les Produits dans les plus brefs délais, moyennant le paiement des frais de stockage, et Smappee peut choisir de revendre les Produits à une autre partie, les frais encourus pouvant être réclamés à l'Acheteur.

7.5 L'Acheteur est seul responsable de la documentation relative à l'importation ou à l'exportation liée à la livraison. Dans la mesure où cela est nécessaire, Smappee fera de son mieux pour coopérer à l'accomplissement de ces formalités, étant entendu que Smappee n'assume aucune responsabilité à cet égard et que tous les frais y afférents seront à la charge de l'Acheteur. Si Smappee aide de quelque manière que ce soit au déchargement des Produits, l'Acheteur dégage Smappee de toute responsabilité. En outre, l'Acheteur est tenu de se conformer à toutes les restrictions et réglementations applicables en matière d'exportation et de réexportation. Les Produits ne peuvent être exportés ou réexportés en violation de ces réglementations.

## 8. RISQUES ET RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

8.1. Le risque lié au Produit est transféré à l'Acheteur le jour de la conclusion du Contrat, sauf indication contraire de Smappee.

8.2. Les Produits livrés restent la propriété de Smappee jusqu'au paiement intégral des Tarifs, des frais et des intérêts à Smappee. Jusqu'à ce que l'Acheteur devienne le propriétaire légal des Produits conformément aux dispositions des présentes CGV, il lui est interdit de revendre (sauf accord), de mettre en gage ou de grever de quelque manière que ce soit les Produits, à moins qu'il ne les revende dans le cadre de ses activités commerciales normales et qu'il ne les utilise à des fins normales.

8.3. Pour les Produits couverts par la réserve de propriété, l'Acheteur stocke et entretient les Produits avec soin et s'engage à souscrire une assurance appropriée contre les incendies, les explosions et les dégâts des eaux, ainsi que contre le vol, et à fournir à Smappee, à sa première demande, une copie de la police d'assurance correspondante. En outre, tant que la propriété n'a pas été transférée à l'Acheteur, ce dernier doit veiller à ce que les Produits restent identifiables en les stockant séparément des produits de tiers ou en les marquant clairement comme étant la propriété de Smappee.

8.4. Si des tiers saisissent les Produits livrés relevant de la réserve de propriété, ou s'ils veulent établir des revendications sur ceux-ci, l'Acheteur est tenu d'en informer Smappee immédiatement et il fournira à Smappee toutes les informations nécessaires à cet égard.

8.5. Le logiciel intégré dans le produit n'est pas vendu mais concédé sous licence et, en tant que tel, Smappee conserve la propriété du logiciel.

## 9. ACCEPTATION DU PRODUIT

9.1. Lors de la livraison du Produit (matériel), l'Acheteur doit, sans délai, i) vérifier si la quantité livrée correspond aux quantités mentionnées dans la Confirmation de commande et ii) inspecter les Produits pour détecter les défauts visibles. L'Acheteur acceptera les Produits s'ils sont matériellement conformes à leurs spécifications. Les Produits ne peuvent être rejetés qu'en cas de non-conformité matérielle à leurs spécifications. Des écarts mineurs n'empêchent pas l'acceptation. S'il apparaît qu'un Produit livré est incorrect, défectueux ou incomplet, l'Acheteur doit (avant de restituer le ou les Produits à Smappee) signaler immédiatement ces défauts en contactant le service client de Smappee, sous peine de perdre ses droits liés à la non-conformité et aux droits

connexes. Les réclamations doivent être documentées par un rapport d'inspection.

9.2. Si l'installation du Produit par Smappee n'est pas prévue dans la Confirmation de commande, les Produits seront réputés acceptés dès l'occurrence d'un des événements suivants : i) l'avis d'acceptation de l'Acheteur, ii) sept (7) jours ouvrables après la livraison des Produits à l'Acheteur, sauf si l'Acheteur fournit à Smappee une notification écrite de refus comprenant une description détaillée des défauts visibles ou des quantités non conformes dans ce délai, ou iii) l'utilisation commerciale des Produits par l'Acheteur.

9.3. Les vices cachés (qui n'auraient pas pu être découverts en dépit d'une vérification diligente au moment de la livraison) ne peuvent donner lieu à une indemnisation, sous peine de déchéance, que s'ils ont été identifiés avec la diligence requise et soumis à Smappee dans les sept (7) jours suivant leur constatation, et en tout état de cause, dans les sept (7) jours calendrier suivant le moment où les vices cachés auraient dû être découverts, par envoi recommandé avec une déclaration écrite contenant des preuves suffisantes. En cas d'objection ou de rejet hors délai, l'Acheteur est considéré comme ayant approuvé et accepté les Produits.

9.4. Si l'Acheteur formule une réclamation et que celle-ci est jugée fondée par Smappee, Smappee pourra demander à l'Acheteur de restituer les Produits défectueux à l'endroit convenu. L'acceptation des Produits retournés ou l'examen du défaut par Smappee n'accorde aucun droit ou réclamation à l'Acheteur.

9.5. Smappee n'est en aucun cas responsable d'un défaut de conformité si, de l'avis raisonnable de Smappee : a) l'Acheteur a installé, réparé et/ou réglé le Produit lui-même ou l'a fait installer, réparer et/ou régler ou traiter par des tiers, b) le Produit a été exposé à des circonstances anormales ou a été manipulé de manière incorrecte ou contraire aux instructions de Smappee et/ou aux instructions d'utilisation figurant sur l'emballage.

9.6. Les réclamations des Clients de l'Acheteur sont traitées par l'Acheteur.

## 10. GARANTIE

10.1. Garantie commerciale

10.1.1. Dispositions générales

10.1.1.1 Sauf indication contraire expresse de Smappee, la garantie offerte par Smappee ne concerne que les Produits (matériel) et est de vingt-quatre (24) mois

(« Garantie »). Une extension de garantie peut être achetée directement auprès de Smappee.

10.1.1.2. La Garantie prend effet à la date de mise en service du Produit, à condition que la mise en service ait lieu au plus tard six (6) mois après la date de fabrication du Produit par Smappee (assurant ainsi la continuité de l'offre de Smappee).

10.1.1.3. La Garantie définie ici ne peut être invoquée que si (cumulativement) : (i) le défaut nuit gravement à l'utilisation adéquate des Produits pour lesquels ils sont normalement destinés ou à l'utilisation spéciale qui a été expressément convenue par écrit lors de la conclusion du contrat ; (ii) les Produits ont été installés de manière professionnelle, conformément à la Documentation et aux instructions de Smappee ; (iii) le Produit a été mis en service par ou pour le compte de Smappee (pour les Produits dont la mise en service est prescrite dans le manuel ou la check-list du produit concerné) (cf. Art. 10.2) ; (iv) les Produits ont été utilisés de manière normale et conformément à l'usage auquel ils sont destinés, ou au moins dans les circonstances particulières qui ont été expressément convenues par écrit lors de la conclusion du Contrat ; (v) le défaut a été communiqué à Smappee dans la période de Garantie indiquée dans le présent document et (vi) le paiement pour le Produit concerné a été effectué par l'Acheteur.

10.1.1.4 En cas de plainte fondée, Smappee peut, après enquête et à sa seule discrétion, soit (i) restituer les Produits et se faire rembourser le Tarif, soit (ii) permettre à l'Acheteur de conserver les Produits et de se faire rembourser une Partie du Tarif, soit réparer, remplacer ou reconditionner les Produits, selon le cas. Smappee a le droit de choisir la solution qu'elle juge appropriée.

Il s'agit des seuls recours et l'Acheteur ou toute autre Partie n'a pas droit à d'autres indemnités. Les Parties coopéreront pleinement entre elles dans de tels cas. L'invoquer la Garantie ne peut entraîner la résiliation du Contrat, ni obliger Smappee à verser à l'Acheteur des dommages et intérêts ou des indemnités.

10.1.1.5. La Garantie ne s'applique jamais aux dommages ou défauts causés par (i) l'usure, (ii) l'utilisation négligente, les actes de tiers, (iii) les dommages dus au transport ne relevant pas de la responsabilité de Smappee, (iv) l'installation ou le montage incorrect par l'Acheteur, (v) les modifications apportées aux Produits (comme la peinture ou l'emballage des Produits, les ajustements ou les modifications des Produits, etc.), (vi) l'utilisation incorrecte, (vii) entretien programmée inadéquate ou non effectué ou (viii) le non-respect des consignes d'utilisation ou de montage. Le droit à la Garantie s'éteint lorsque le défaut et/ou le dommage sont causés par des réparations ou des interventions de tiers non-autorisés, si l'Acheteur propose à un tiers non-autorisé de réparer les Produits sans l'autorisation écrite préalable de Smappee ou

lorsque les Produits sont reconditionnés avec des accessoires ou des pièces qui ne sont pas d'origine et qui ont causé le défaut et/ou le dommage. Aux fins de la présente clause, les installateurs certifiés Smappee ou les installateurs qualifiés ne sont pas considérés comme des tiers non autorisés.

10.1.1.6. Si les Produits ont été fabriqués sur la base des instructions de l'Acheteur, la Garantie d'efficacité/de bon fonctionnement ou d'adéquation à un usage particulier est expressément exclue. Les Garanties sur les éléments des Produits fournis par l'Acheteur ou sur instruction de l'Acheteur sont également expressément exclues.

10.1.2. L'Acheteur accepte que l'invoquer des dispositions relatives à la garantie énoncées dans le présent document puisse être subordonnée à la mise en service du Produit matériel par Smappee ou pour son compte. L'Acheteur sera informé par Smappee des Produits concernés par cette exigence. Pour éviter toute ambiguïté, si la mise en service n'est pas effectuée conformément au manuel du Produit concerné, la garantie s'éteint et ne peut être invoquée.

10.1.3. Lorsque la garantie concerne un produit fabriqué ou un service fourni par un tiers, elle est limitée à la garantie fournie à Smappee par ses fournisseurs pour le produit ou le service concerné.

**10.1.4. CES GARANTIES SONT EXCLUSIVES ET REMPLACENT TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET D'ABSENCE DE CONTREFAÇON.**

10.1.5 Smappee ne fournit cette Garantie qu'à sa partie contractante (l'Acheteur). Si l'Acheteur n'est pas un Client, il s'engage à fournir à sa partie contractante (le client final) la même garantie que celle qu'il reçoit lui-même de Smappee (la Garantie) aux mêmes conditions (y compris les dates de début et de fin, telles que définies ci-dessus dans le présent article 10) et, le cas échéant, en tenant compte des dispositions légales relatives à la garantie des consommateurs, telles que prévues dans le Code de droit économique belge.

## 10.2 Garantie du consommateur et droit de rétractation

Si le Client est un consommateur, il peut invoquer les dispositions impératives de garantie légale, telles que définies dans le Code de droit économique belge (y compris le droit de rétractation prévu à l'article VI.47 du Code de droit économique belge dans le cadre d'une vente à distance et pour autant que toutes les (autres) conditions légales soient respectées. Si la Garantie offre un niveau de protection du consommateur inférieur à

celui du Code de droit économique belge, les dispositions du Code de droit économique belge prévalent et doivent être lues conjointement avec les dispositions relatives à la Garantie.

## **11. SERVICES D'INSTALLATION ET AUTRES SERVICES CONNEXES**

### 11.1. Services d'installation

#### *A) Installation par Smappee*

11.1.1. L'installation des Produits peut être effectuée par Smappee ou par un installateur certifié par Smappee (autre que l'Acheteur) ou tout autre tiers engagé par Smappee. Le prix applicable à cette installation est défini dans la Confirmation de commande sous-jacente et peut varier en fonction du pays où les Produits doivent être installés.

11.1.2. L'invocation des dispositions relatives à la garantie définies à l'article 10 peut être subordonnée à la mise en service du Produit matériel par Smappee ou pour son compte.

#### *B) Installation par l'Acheteur*

Si l'acheteur est un installateur et procède à l'installation des Produits dans les locaux du client :

11.1.3. L'Acheteur reconnaît avoir reçu tous les manuels techniques d'installation, d'entretien et d'exploitation ainsi que les instructions et procédures à suivre pour l'installation, la mise en service (le cas échéant) et l'utilisation correctes, en ce qui concerne les Produits et le Logiciel, et en comprendre le contenu. L'Acheteur doit prendre toutes les mesures de sécurité raisonnables nécessaires à l'exécution des services d'installation. L'Acheteur doit se conformer à toutes les règles de sécurité requises par les lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux consignes de sécurité communiquées par Smappee.

11.1.4. L'Acheteur doit à tout moment veiller à l'installation des Produits et garantir, à ses propres frais et risques, que : (i) toutes les licences et autorisations nécessaires et requises sont présentes pour l'exécution du Contrat et la livraison, l'installation et l'utilisation des Produits ; (ii) toutes les réglementations locales, étatiques ou nationales sont respectées, y compris, mais sans s'y limiter, les lois et réglementations applicables en matière de recyclage. Les dommages et les frais résultant du non-respect ou du respect tardif des conditions susmentionnées sont à la charge de l'Acheteur.

11.1.5. L'Acheteur garantit qu'il est (ou s'engage à devenir) un installateur certifié par Smappee au moment

de l'installation des Produits. L'Acheteur garantit en outre que les sous-traitants qu'il a engagés pour effectuer l'installation sont également des installateurs certifiés par Smappee. En tout état de cause, l'Acheteur (installateur) est responsable des actes et omissions de ses sous-traitants.

11.1.6. Si une mise en service est requise pour certains Produits identifiés dans la Confirmation de commande concernée et que l'Acheteur installe ces Produits, le Produit devra dans tous les cas être mis en service par Smappee ou par une partie externe désignée par Smappee pour effectuer cette mise en service. Dans ce cas, les dispositions relatives à la garantie définies à l'article 10 ne peuvent être invoquées que lorsque la mise en service du Produit concerné a été effectuée avec succès.

11.1.7. L'Acheteur (installateur) indiquera à son Client comment utiliser l'Application mobile Smappee et le guider pour qu'il consulte et accepte les Conditions d'utilisation de la plateforme, comme indiqué dans la clause 2.8 des présentes CGV.

11.1.8. La responsabilité de l'Acheteur dans l'installation du Produit (matériel) comprend l'activation de la clé de licence du Logiciel.

11.2. Il est interdit à l'Acheteur d'obtenir ou de tenter d'obtenir un accès non autorisé aux Produits ou au Logiciel. L'Acheteur prend toutes les mesures nécessaires pour empêcher l'accès de tiers non autorisés. Il est également interdit à l'Acheteur de modifier ou d'adapter les Produits.

11.3. En particulier, mais pas exclusivement, il est noté que les Produits ne peuvent jamais être utilisés dans des applications critiques pour la sécurité, à des fins militaires ou pour la revente à des clients dans des pays soumis à un embargo commercial international. Il est noté, de manière non exhaustive, que les actionneurs des systèmes Smappee ne peuvent pas être utilisés pour des dispositifs et dans des situations susceptibles de provoquer un risque d'incendie, un risque électronique ou d'autres dommages en cas de panne électrique si les Produits ou les systèmes Smappee ne fonctionnent pas comme prévu, ou en cas de dysfonctionnement.

11.4. Smappee fournit des manuels d'instructions et toute autre Documentation relative au Produit, conformément aux dispositions du Contrat, et selon les besoins de l'Acheteur et/ou du Client pour une utilisation sûre et correcte des Produits. L'Acheteur se conforme et veille à ce que ses Clients se conforment à toutes les instructions et restrictions énoncées dans la Documentation. Cette Documentation est fournie en l'état ; Smappee ne donne aucune garantie quant à l'exhaustivité ou à l'exactitude de cette Documentation.

11.5. Services connexes. Dans la mesure où le Contrat prévoit la fourniture de services d'entretien et de soutien, ces services seront fournis par Smappee conformément aux dispositions du Contrat.

11.6. Services de paiement. L'Acheteur peut obtenir des services de paiement et de facturation auprès de Smappee, tels que des services OCP et eMPS, ainsi que des services de facturation fractionnée. Les Conditions générales de service de Smappee s'appliquent à l'exécution de ces services (et peuvent être consultées sur le site web de Smappee).

## 12. SUSPENSION, RÉSILIATION ET ANNULATION

12.1. En cas de non-paiement des Tarifs à l'échéance, de défaillance pour quelque raison que ce soit ou d'inexécution des obligations, Smappee conserve le droit de (i) suspendre unilatéralement l'exécution de toutes les Commandes en cours ou de tout Contrat ; (ii) dissoudre unilatéralement tout Contrat, sans autorisation judiciaire préalable ; et/ou (iii) de désactiver l'accès aux Services de la Plateforme, de suspendre l'utilisation du Logiciel et/ou des Services connexes pour les Produits et Services de la Plateforme non payés, (iv) de demander la restitution immédiate des Produits, et ce, si aucun effet utile n'a été donné dans les sept (7) jours suivant la mise en demeure et sans que cela ne puisse justifier que l'Acheteur réclame des dommages et intérêts, et ce, sans préjudice du droit de Smappee de réclamer des dommages et intérêts.

12.2. En outre, Smappee a le droit de résilier le Contrat avec effet immédiat et sans intervention judiciaire préalable aux frais de l'Acheteur si (i) il y a violation substantielle du Contrat et qu'il n'est pas remédié à cette violation dans un délai raisonnable ; (ii) l'Acheteur cesse ou menace de cesser ses activités, est déclaré en faillite, a déposé son bilan, a demandé une réorganisation légale, a été déclaré insolvable ou a demandé à être placé en liquidation, sans que cela donne droit à des dommages et intérêts de la part de l'Acheteur.

## 13. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

13.1. Tous les droits de propriété intellectuelle et droits dérivés liés aux Produits, y compris le Logiciel, et aux Services, ainsi que les idées, inventions, conceptions, logiciels de programmation, documentation, échantillons, brevets et tout autre matériel développé ou utilisé pour la préparation ou l'exécution du contrat, ou résultant du contrat, sont détenus exclusivement par Smappee ou sont la propriété de Smappee, ou d'un fournisseur ou d'un concédant de licence de Smappee, le cas échéant. L'Acheteur et Client n'acquièrent aucun droit de propriété

sur la propriété intellectuelle contenue dans les Produits ou liée à ceux-ci, y compris, mais sans s'y limiter, sur tout Logiciel Smappee concédé sous licence au Client ou à l'Acheteur. Dans le cadre de la désignation de l'Acheteur en tant qu'installateur ou revendeur des Produits Smappee, Smappee accorde à l'Acheteur le droit d'utiliser les marques commerciales de Smappee en vue de promouvoir les Produits Smappee, sous réserve du respect des directives (relatives à la stratégie de marque) de Smappee communiquées à l'Acheteur.

13.2. Les échantillons, exemples ou documents fournis à l'Acheteur ne peuvent être fournis à des tiers ou mis à disposition pour inspection, ni reproduits ou imités sans l'autorisation écrite de Smappee. À la demande de Smappee, cette documentation, les modèles fournis, les échantillons ou les exemples doivent être renvoyés en bon état dès que la demande en est faite.

13.3. Il est interdit à l'Acheteur d'altérer, de modifier ou de manipuler tout aspect du Produit, y compris, mais sans s'y limiter, son apparence, son mode d'installation ou sa conception, sans l'accord écrit préalable de Smappee. Plus précisément, et à moins qu'il ne s'agisse de l'utilisation privée (non commerciale) du Produit lui-même, l'Acheteur n'apportera aucune modification au Produit si ces modifications peuvent affecter les droits de propriété intellectuelle liés aux Produits. Ainsi, l'Acheteur ne doit pas modifier, supprimer ou altérer le design, les marques, les marques déposées, les droits d'auteur, les numéros ou tout autre moyen d'identification des Produits.

13.4. Si les Produits sont fabriqués sur la base d'idées, de propositions, de modèles, de dessins, de modifications ou d'échantillons de l'Acheteur et/ou spécifiquement adaptés pour et à la demande de l'Acheteur, ce dernier garantit que cela n'enfreint aucun droit de propriété intellectuelle ou droit connexe de tiers. De plus, il devra indemniser Smappee et endosser la responsabilité pour toute réclamation qui en résulterait.

13.5. Si l'Acheteur a connaissance d'une procédure judiciaire en raison d'une violation (présumée) des droits de brevet, des droits de marque, des dessins et modèles protégés, des secrets commerciaux ou des droits d'auteur de tiers, l'Acheteur doit immédiatement en informer Smappee par écrit, avant que l'Acheteur ne prenne une quelconque mesure, sur la base de laquelle Smappee décidera de la suite à donner à l'affaire. L'Acheteur veillera immédiatement à participer à la procédure judiciaire ou à la reprendre si Smappee le demande.

## 14. CONDITIONS D'UTILISATION DE L'APPLICATION MOBILE ET DU TABLEAU DE BORD DE SMAPPEE

L'Acheteur s'engage à faire connaître à ses clients et aux autres utilisateurs concernés l'Application mobile et le Tableau de bord de Smappee. L'accès et l'utilisation de ceux-ci sont subordonnés à l'acceptation des Conditions d'utilisation.

## 15. SÉCURITÉ ET CONFIDENTIALITÉ

15.1. La Politique de confidentialité de Smappee (« Politique de confidentialité ») peut être consultée sur le site web de Smappee. La Politique de confidentialité de Smappee peut être modifiée de temps à autre, à la seule discrétion de Smappee et sans préavis. Elle est incorporée par renvoi dans les présentes Conditions. L'Acheteur reconnaît avoir lu et compris la Politique de confidentialité. Smappee prend toutes les mesures raisonnables pour se conformer à toutes les lois en vigueur en matière de confidentialité, de cybersécurité et de protection des données, y compris, mais sans s'y limiter, le Règlement général sur la protection des données (« RGPD »).

15.2. Si Smappee, dans le cadre de l'exécution de ses obligations en vertu d'un Contrat, recueille ou traite autrement des données à caractère personnel, conformément à la loi applicable en matière de confidentialité des données, elle doit se conformer aux lois et réglementations en vigueur en matière de protection des données. Lorsqu'il agit en tant que Responsable du traitement (au sens du RGPD), Smappee ne traite les données à caractère personnel que conformément à sa Politique de confidentialité et/ou aux conditions spécifiques convenues dans le cadre d'un Contrat ou d'un accord distinct (DPA) conclu avec l'Acheteur. Lorsqu'il agit en tant que Sous-traitant (au sens du RGPD), Smappee traite uniquement les données à caractère personnel qui lui sont fournies par l'Acheteur conformément aux instructions de l'Acheteur, y compris les conditions convenues dans le cadre d'un Contrat ou d'un accord distinct (DPA) conclu avec l'Acheteur.

15.3. Lorsque l'acheteur est un installateur: à la fin de l'installation du Produit par l'installateur, Smappee désactivera l'accès de l'acheteur (installateur) aux données (personnelles) du Client (l'accès a été mis à la disposition de l'acheteur (installateur) aux fins de l'installation du Produit et de la fourniture d'une assistance au Client) et supprimera ces données du client du compte de l'acheteur (installateur). Si l'accès aux données (personnelles) d'un Client est nécessaire pour fournir une assistance au Client après l'installation, cet accès est subordonné à l'obtention par l'installateur du consentement préalable du Client: dans ce cas,

l'installateur est responsable de l'obtention de ce consentement.

## 16. RESPONSABILITÉ

16.1. SMAPPEE NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE, QUELLE QUE SOIT LA THÉORIE JURIDIQUE, DE DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS, TELS QUE, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE PERTE DE PROFIT, PERTE D'ÉCONOMIES ANTICIPÉES OU TOUT AUTRE AVANTAGE ÉCONOMIQUE, DÉCOULANT DE OU EN RAPPORT AVEC UNE COMMANDE DE PRODUITS OU DE SERVICES FOURNIS PAR SMAPPEE.

16.2. Sous réserve de l'article 16.4 et dans la mesure où le droit applicable le permet, Smappee ne peut être tenu responsable des dommages directs que dans la mesure où ces dommages et l'erreur de Smappee ou le défaut du Produit ou du Service ont été démontrés. Les dommages directs sont, pour l'ensemble des réclamations, limités à 250 % des montants totaux payés par l'Acheteur pour les Produits ou Services concernés donnant lieu à la réclamation, avec un maximum de 100.000,00 EUR.

16.3. Smappee ne peut en aucun cas être tenu responsable (i) de problèmes ou de dommages résultant d'une utilisation ou d'une installation inappropriée ou incorrecte (si l'installation n'a pas été effectuée par Smappee) du Produit ou des Services ; (ii) si les Produits ou Services ont été utilisés d'une manière autre que celle pour laquelle ils ont été développés ou prévus, (iii) pour des problèmes résultant d'un cas de Force majeure (iv) pour des actes, négligences ou erreurs intentionnelles de toute autre personne, y compris l'Acheteur, ses Sociétés affiliées ou ses travailleurs, agents, (sous-)contractants ou utilisateurs, ou (v) si les Produits ou Services fournis à l'Acheteur, à l'utilisateur, ou à des tiers ont été modifiés ou complétés de quelque manière que ce soit. En outre, Smappee ne peut être tenu responsable des décisions prises ou des actions qui sont ou ne sont pas menées par des personnes ou des systèmes automatisés sur la base des informations fournies par un Produit ou un Service.

16.4. Nonobstant toute disposition contraire dans les présentes CGV, rien dans les présentes CGV ne limite ou n'exclut la responsabilité de Smappee (le cas échéant) (i) en cas de décès ou de dommages corporels causés par l'intention délibérée ou la négligence grave de Smappee, (ii) en cas de dommages causés par la fraude ou les déclarations frauduleuses de Smappee ou des travailleurs ou agents de Smappee, (iii) en cas de dommages causés par la négligence grave de Smappee ou des agents de Smappee, ou (iv) en cas de responsabilité qui ne peut être exclue ou limitée en vertu de la loi en vigueur.

16.5. Les présentes CGV ne régissent pas l'utilisation par l'Acheteur de produits ou de services de tiers utilisés en relation avec les Produits et les Services. Smappee ne peut prendre aucun engagement à cet égard et décline toute responsabilité à l'égard de ces produits et services tiers.

Les Parties excluent la possibilité d'une action en responsabilité extracontractuelle à l'encontre de Smappee. Les Parties excluent également la possibilité pour l'Acheteur d'engager la responsabilité extracontractuelle du/des administrateur(s), employé(s), prestataire(s) de services indépendant(s) ou de toute autre personne auxiliaire de Smappee (conformément à l'article 6.3, §2 du nouveau Code civil). Cette exclusion ne s'applique pas (i) en cas d'infraction pénale commise par l'auxiliaire impliqué, (ii) aux sous-traitants/prestataires de services indépendants qui ne sont pas administrateurs de Smappee et qui sont liés par un contrat à durée déterminée ou un contrat portant sur une prestation clairement définie (par exemple, un sous-traitant qui n'est engagé que pour un projet spécifique de Smappee ou un fournisseur de biens (matériel), à condition qu'ils soient qualifiés d'auxiliaires au sens de l'article 6.3, §2 du nouveau Code civil).

16.6. 10.11 Pour éviter toute ambiguïté, il est précisé que Smappee ne peut être tenu responsable qu'à l'égard de sa propre partie contractante, à savoir l'Acheteur (voir également l'article 10 des présentes CGV).

## 17. INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

17.1. En vue de l'exécution du Contrat, les Parties peuvent être amenées à divulguer mutuellement des informations confidentielles et/ou exclusives.

17.2. Ces informations comprennent, sans s'y limiter, les informations relatives à la technologie, aux secrets commerciaux, au savoir-faire, aux opérations commerciales, aux plans, aux stratégies, aux clients et aux prix de la partie divulgateuse, ainsi que les informations à l'égard desquelles la partie divulgateuse a des obligations contractuelles ou d'autres obligations de confidentialité, et/ou dont la partie destinataire sait ou devrait raisonnablement savoir que la partie divulgateuse les considère comme confidentielles ou exclusives (ci-après dénommées les « Informations confidentielles »).

17.3. Ne sont toutefois pas considérées comme des informations confidentielles les informations qui (a) étaient déjà en possession de la partie destinataire sans restriction d'utilisation ou de divulgation, ou (b) qui ont été ou sont développées de manière indépendante sans utilisation ou accès à des Informations confidentielles, (c) font partie du domaine public sans acte ou omission de la partie destinataire, (d) sont légalement reçues par la Partie destinataire d'un Tiers sans restriction d'utilisation ou de divulgation.

17.4. Si la partie destinataire est tenue de divulguer des Informations confidentielles en vertu de la loi ou d'un tribunal compétent, elle doit, dans la mesure du possible, déployer des efforts raisonnables pour informer à l'avance la partie divulgateuse de cette divulgation forcée, coopérer avec la partie divulgateuse dans le cadre de tout effort visant à empêcher ou à limiter la portée de cette divulgation et/ou l'utilisation de ces Informations confidentielles, prendre des précautions raisonnables pour divulguer la quantité minimale nécessaire et chercher à protéger la confidentialité de ces informations divulguées.

17.5. Chaque Partie s'engage par les présentes (a) à garder secrètes les Informations confidentielles et à ne pas les divulguer, en tout ou partie, à toute personne autrement que (i) avec le consentement écrit préalable de la partie divulgateuse ou (ii) ses employés, administrateurs, sous-traitants et consultants qui ont un besoin direct de connaître ces Informations confidentielles dans le seul but de se conformer à ses obligations au titre des présentes CGV. La partie destinataire s'assurera que ces personnes sont liées par des obligations de confidentialité qui ne sont pas moins strictes que celles énoncées dans le présent document ; (b) à utiliser les Informations confidentielles uniquement pour se conformer à ses obligations et à s'abstenir d'utiliser ces Informations confidentielles d'une manière qui pourrait porter préjudice à la partie divulgateuse ; et (c) à utiliser le même degré de soin et les mêmes moyens que ceux qu'elle utilise pour protéger ses propres informations de nature similaire, mais en tout état de cause pas moins que des soins et des moyens raisonnables, pour assurer la confidentialité de ces Informations confidentielles et éviter qu'un tiers n'utilise les Informations confidentielles ou n'y ait accès.

17.6. À la demande de Smappee, l'Acheteur doit retourner les informations susmentionnées à Smappee en bon état dans un délai de quatorze jours, ou les détruire.

17.7. Cette obligation de confidentialité s'applique pendant la durée du présent Contrat et après sa résiliation pour une période supplémentaire de trois ans.

17.8. Nonobstant les obligations de confidentialité des Parties, l'Acheteur accepte par la présente que Smappee utilise le nom de l'Acheteur et des informations générales à des fins de publicité et de référence.

## 18. GÉNÉRALITÉS

18.1. En cas de Force majeure, Smappee est en droit, soit de suspendre ses obligations pour la durée de cette situation, soit de résilier définitivement le Contrat, sans qu'il en résulte un quelconque droit à des dommages et intérêts pour l'Acheteur.

18.2. L'Acheteur s'engage à informer et à imposer à tout (sous-)contractant, installateur, Acheteur ou utilisateur des Produits ou Services concernés, expressément et par écrit, toutes les conditions mentionnées dans le présent document, y compris toute disposition renvoyant à d'autres conditions.

18.3. Si l'une des dispositions des présentes CGV ou du Contrat est jugée inapplicable, cela n'affecte pas l'applicabilité des autres dispositions des CGV ou du Contrat dans son ensemble.

18.4. L'absence d'exercice ou le retard dans l'exercice d'un droit ou d'un recours de la part de Smappee ne constitue pas une renonciation à ce droit ou recours, et l'exercice unique ou partiel d'un droit ou d'un recours n'empêche pas son exercice ultérieur ou l'exercice de tout autre recours accordé par les présentes ou par tout autre document connexe ou par la loi.

18.5 Les droits et obligations contenus dans le Contrat et les présentes CGV ne peuvent être transférés par l'Acheteur sans l'accord écrit préalable de Smappee, dont l'accord ne peut être refusé ou retardé de manière déraisonnable.

18.6. Les présentes CGV et tout litige ou réclamation découlant de ou en rapport avec celles-ci seront régies et interprétées conformément aux lois de la Belgique. Tous les litiges découlant des présentes CGV ou en rapport avec celles-ci seront tranchés par le tribunal de Courtrai.

18.7. Toute notification doit être faite par écrit et transmise par e-mail, sauf indication contraire expresse. Tous les avis seront réputés avoir été remis le deuxième jour ouvrable suivant leur envoi par e-mail.

18.8. Les Parties reconnaissent et conviennent que chaque clause des présentes CGV est effectivement voulue par elles et ne crée pas de déséquilibre (manifeste) entre les droits et obligations des Parties.

18.9. En cas de divergence, la version anglaise des CGV prévaut sur toute version en langue locale. Veuillez consulter notre site web pour d'autres langues ou pour obtenir des informations et de la documentation supplémentaires.

## DÉFINITIONS

Dans les présentes CGV, les termes suivants sont définis comme suit :

« Société affiliée » : toute société affiliée d'une Partie, qu'elle soit contrôlée directement ou indirectement par une Partie ou qu'elle soit sous le contrôle commun d'une Partie.

« Contrat » : le Contrat entre Smappee et l'Acheteur concernant la fourniture des Produits, du Logiciel ou des Services par Smappee à l'Acheteur, dont les présentes CGV font partie intégrante.

« Acheteur » : toute entité, y compris, le cas échéant, ses Sociétés affiliées, qui achète des Produits, des Logiciels et/ou des Services directement auprès de Smappee dans le but i) de revendre les Produits et/ou les Services à ses Clients ou ii) d'installer les Produits chez ses Clients.

Un Acheteur peut également être considéré comme un Client s'il déploie et utilise lui-même les Produits, le Logiciel et/ou les Services (pour ses propres besoins professionnels) et peut être qualifié soit de professionnel, soit de consommateur (chaque fois que le terme « consommateur » est utilisé dans les présentes CGV, il se réfère à la définition du « consommateur » telle qu'elle figure à l'article 1.1, 2° du Code de droit économique belge).

« Client » : le client de Smappee ou de l'Acheteur qui utilise et déploie les Produits, le Logiciel et/ou les Services de la Plateforme.

« Documentation (relative au Produit) » : toute la documentation technique, les manuels, les instructions, les spécifications et autres documents et matériels que Smappee met à disposition pendant la durée du Contrat, qui peuvent être modifiés de temps à autre, sur tout support, décrivant la fonctionnalité, les composants, les caractéristiques ou les exigences des Produits, du Logiciel et/ou des Services.

« Fonctionnalités Essentielles » : les fonctionnalités couvertes par les Services de la Plateforme, qui restent activées en permanence, indépendamment de la souscription à un Abonnement Smart ou Business pour les Services de la Plateforme. Les Fonctionnalités Essentielles comprennent dans tous les cas : les sessions de recharge en temps réel et historiques, la gestion de liste blanche, le protocole OCPP sécurisé ainsi que la protection dynamique contre les surcharges. La portée des Fonctionnalités Essentielles peut être étendue à la seule discrétion de Smappee.

« Tarifs » : les prix payables pour les Produits et le Logiciel, spécifiés dans une Offre, une Commande ou une facture. Les Tarifs peuvent inclure les frais liés à l'achat des Produits matériels ainsi que les frais de licence pour l'utilisation des Services de la Plateforme activés par le Logiciel.

« Force majeure » : tout acte, événement ou circonstance qui échappe au contrôle raisonnable de Smappee, de ses Affiliés ou de ses (sous-)contractants et qui n'est pas autrement causé par sa négligence ou sa mauvaise conduite, et qui entraîne ou cause l'incapacité de Smappee à exécuter l'une quelconque de ses

obligations en vertu des présentes, y compris un cas de force majeure, une grève, une fermeture ou toute autre perturbation industrielle, une guerre ou une menace de guerre, un acte terroriste, un blocus, une émeute, une épidémie, un sabotage, un acte de vandalisme, la foudre, un incendie, une tempête, une inondation, un tremblement de terre, une explosion, une défaillance ou la panne d'une installation ou d'une machine, y compris, pour éviter toute ambiguïté, toute défaillance importante d'un logiciel et/ou d'un matériel informatique, interruption de la connexion Internet, du réseau de données ou des installations de télécommunications, indisponibilité de serveurs tiers, une pénurie de matières premières ou de moyens de transport, un incendie, une inondation, un défaut mécanique, un refus de livraison par un fournisseur, etc.

« Durée initiale de l'abonnement » (de l'Abonnement) : sauf disposition contraire dans la Confirmation de commande, la durée de 1 an à compter de l'activation de l'Abonnement.

« Offre » : toute offre de vente spécifique (« Offre spécifique ») ou générale (« Offre générale ») faite par Smappee à l'Acheteur et contenant les conditions spécifiques des Produits, du Logiciel et/ou des Services connexes.

« Commande » : la confirmation écrite de l'Acheteur à Smappee par laquelle l'Acheteur accepte l'Offre sans modification des conditions spécifiques.

« Confirmation de commande » : la confirmation écrite de la Commande à l'Acheteur par Smappee, contenant les conditions spécifiques de l'achat du Produit et du Logiciel.

« Parties » : l'Acheteur et/ou Smappee.

« Conditions d'utilisation de la Plateforme » ou « CLUF » : les conditions d'utilisation du Logiciel et des Services de la Plateforme (comme défini dans les Conditions d'utilisation de la plateforme) par le Client (ou par l'Acheteur si l'Acheteur est l'utilisateur qui déploie les Produits, le Logiciel ou les Services [de Plateforme]).

« Politique de confidentialité » : la politique de confidentialité, telle que mise à jour périodiquement, disponible sur le site web de Smappee.

« Produits » : les produits (de gestion) énergétiques (intelligents) et les produits matériels connexes de Smappee que la société fournit à l'Acheteur. Les Produits peuvent intégrer des composants logiciels, concédés sous licence en tant que fonctionnalités basées sur un abonnement.

« Services connexes » : les services liés au Produit, au Logiciel ou aux Services de la Plateforme qui peuvent être fournis par Smappee à l'Acheteur en vertu d'un

Contrat. Ils peuvent inclure la consultance, la formation, la mise en œuvre, l'installation, la réparation, l'entretien, l'extension de la garantie ou d'autres services techniques.

« Logiciel » : le logiciel intégré dans les Produits (en version du code objet) auxquels les Conditions d'utilisation de la plateforme s'appliquent, (y compris les mises à jour ou les nouvelles versions), permettant l'accès aux Services de la Plateforme (et à des fonctionnalités spécifiques) mais aussi leur utilisation correcte.

« Abonnement Smart » et/ou « Business » : toutes les spécificités et fonctionnalités supplémentaires du Logiciel qui peuvent être débloquentées par le paiement des tarifs afférents et qui permettent une gestion intelligente et entièrement intégrée de l'énergie des Produits et/ou de la consommation et/ou de la production d'énergie du Client. Les Abonnements Smart et Business sont régis par les Conditions d'utilisation de la plateforme (CLUF).

« Smappee » : une ou plusieurs des sociétés suivantes, y compris, le cas échéant, leurs sociétés affiliées, selon que l'adresse enregistrée de l'utilisateur est située (i) en Europe, (ii) en Amérique du Nord ou (iii) dans la région APAC ou en Océanie :

- (i) Smappee NV, une société anonyme de droit belge, dont le siège social est sis Evolis 104, B-8530 Harelbeke, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0849.366.642 ;
- (ii) Smappee Services BV, une société anonyme de droit belge, dont le siège social est sis Evolis 104, B-8530 Harelbeke, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0835.376.866 ;
- (iii) Smappee Inc. une société privée à responsabilité limitée de droit américain, dont le siège social est situé 55 Madison Avenue, Suite 400, Morristown, New Jersey (US)07960, États-Unis, répertoriée sous le numéro de TVA EIN61-1750640 ; ou
- (iv) Smappee PTY, une société privée à responsabilité limitée de droit australien, dont le siège social est situé au 1/575 Darling Street, Rozelle, New South Wales 2039, Australie, et enregistrée sous le numéro AU21627146874.

« Abonnement » : le droit non exclusif, non transférable, non sous-licenciable, révoquant et limité d'utiliser le Logiciel pour permettre au Client d'utiliser les Services de la Plateforme dans le cadre du forfait Smart ou Business ou tout autre (ensemble de) fonctionnalités proposées à l'avenir.

« Conditions d'utilisation » : les conditions régissant l'accès et l'utilisation de l'Application mobile Smappee

et/ou du Tableau de bord Smappee, mises à jour de temps à autre et disponibles sur le site.